

# REGION SUD-OUEST

## CONDITIONS TARIFAIRES ET INSCRIPTIONS 2012

### PRIX PAR PERSONNE

	Hôtel A	Hôtel B	Hôtel C
CAR Pèlerins et accompagnateurs <i>(Transport et logement en pension complète)</i>	415 €	370 €	330 €
<b>Sans voyage</b> , logement en pension complète	360 €	320 €	280 €
Supplément chambre individuelle	120 €	100 €	90 €
<b>Sans logement</b> , uniquement le voyage en car			130 €
Malades logés à l'Accueil Marie Saint Frai <i>(voyageant en car sanitaire)</i>			250 €
Accompagnants logés avec les malades à l'Accueil Saint Frai			290 €

**Une inscription n'est retenue que si elle est accompagnée d'un acompte minimum de 100 € par personne (sauf pour les malades et handicapés). Le solde est à verser le 20 avril au plus tard.**

**Organisation des cars :** Un car sanitaire et un car de tourisme circuleront pour prendre les pèlerins et les malades au départ de BORDEAUX vers LOURDES.

#### Hôtels toutes catégories :

Douches et WC dans la chambre (Hôtels à proximité des Sanctuaires)

- **Cat. A :** Hôtel Angleterre, Hôtel La Chapelle .....
- **Cat. B :** Hôtel Paris, Hôtel Notre-Dame de Lourdes .....
- **Cat. C :** Hôtel Concorde, Hôtel Corona .....

#### Chambres individuelles :

Leur nombre est très limité. Elles seront attribuées selon l'ordre d'inscription.

#### CES PRIX COMPRENNENT :

- la cotisation à l'Association des Pèlerinages Franciscains
  - le voyage en car, prise en charge complète, voyage Aller-Retour (repas tirés du sac à l'aller)
  - le logement et les repas à Lourdes en pension complète (sans les boissons)
  - le panier repas déjeuner pour le retour
  - le Manuel et l'Insigne du Pèlerinage
  - l'assurance « Accident - Responsabilité civile – Rapatriement »
  - la contribution pour la rénovation des Accueils de malades
  - les frais généraux du pèlerinage et les services permanents d'accompagnateurs spirituels
- Ces prix ont été établis au 1.1.2012. Ils pourront être modifiés en cas d'augmentation générale des tarifs.*

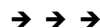
#### FRAIS D'ANNULATION :

*Toute annulation doit être signifiée le plus rapidement possible par écrit, le cachet de la poste faisant foi.*

Les annulations pour un désistement donneront lieu à une retenue suivant les règles ci-après :

- Plus de 30 jours avant le départ 67 € par personne (frais de dossier non remboursables)
- Entre 30 et 15 jours 25 % du prix du pèlerinage
- Entre 14 et 2 jours 50 % du prix du pèlerinage
- Moins de 2 jours avant le départ 100 % du prix du pèlerinage

*Aucune assurance annulation n'est souscrite par la direction. Cette assurance est facultative et sera à la charge des participants.*



## AVIS IMPORTANTS

### PELERINS MALADES et HANDICAPES

Ils doivent demander leur inscription à :

Mme. Nicole AUVERT

106, Rue du Grand Maurian / 33000 BORDEAUX

Tél. 05.56.98.89.85 – 06.07.15.97.25 Courriel : nicole.auvert@orange.fr

*Ou directement au secrétariat région SUD-OUEST (voir coordonnées ci-dessous)*

### OFFRANDES POUR LES MALADES ET HANDICAPES

Les pèlerins qui désirent faire une offrande pour les malades peuvent le faire en réglant l'acompte ou le solde du pèlerinage, en précisant bien « **pour les malades** ». Les dons peuvent aussi être transmis directement à l'Hospitalité Franciscaine. Sur demande expresse, un reçu pourra être établi par la Direction des Pèlerinages Franciscains.

### NOTA-BENE

- ° La Direction se réserve le droit d'attribuer un autre hôtel que celui demandé, mais dans la même catégorie.
- ° Les chèques (postaux ou bancaires) doivent être établis uniquement au nom de « **Pèlerinages Franciscains** » (seul intitulé valable).
- ° Le service MALADES ou HANDICAPES est assurée bénévolement par les membres de l'HOSPITALITE FRANCISCAINE auxquels peuvent se joindre tous les pèlerins de bonne volonté ayant la possibilité de faire un service régulier ou simplement d'aider à transporter les malades de l'Accueil aux Sanctuaires et vice versa. Veuillez préciser sur le bulletin d'inscription si vous proposez vos services comme médecin, infirmière diplômée, hospitalière ou brancardier.

### ASSOCIATION « PELERINAGES FRANCISCAINS »

Les Pèlerinages Franciscains constituent une Association Loi 1901 pour se conformer à la Loi de 1992 sur le tourisme. Tout participant au Pèlerinage doit être membre de l'Association en s'acquittant d'une cotisation de 15 €. Les prix annoncés incluent cette cotisation qui en aucun cas ne peut être remboursée.

## RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Pèlerinages Franciscains

Mr. et Mme. DELBEKE - 20, Le Bourg Nord - 33660 PUYNORMAND

Tél. 05.57.49.63.62 Courriel : gjm.delbeke@wanadoo.fr

*Permanences : du lundi au vendredi de 12.00 à 14.00 et de 19.00 à 21.00*

Ou à la centrale de renseignements au Tél. 04.90.89.76.70 (Mme. Marie-Isabelle JOLLY)

*Permanences : du lundi au vendredi de 14.00 à 18.00*